



Lettre ouverte à Bruno Bézard, Directeur Général des Finances Publiques

Le 15 mars 2013

Monsieur le Directeur Général,

Une vaste projet de réorganisation de l'implantation des services de la DRFIP sur le département du Rhône a été lancé début 2013.

Dans le cadre de ce projet, il est envisagé qu'une partie des personnels de l'Etablissement de Services Informatiques de Lyon Part-Dieu, actuellement installés au 53 boulevard Vivier-Merle soient déménagés sur le site de la rue Saint-Hippolyte.

Dès la présentation de ce projet par la Direction de la DISI RAEB, les personnels des deux sites ont pointé un certain nombre d'éléments qui détérioreraient leurs conditions de travail. Une pétition a été massivement signée par les agents concernés et transmise, par l'intermédiaire de nos syndicats nationaux, au Chef de Services SI, Monsieur Issarni.

A ce jour nous n'avons aucune réponse de sa part et le projet se met en place localement alors même que nous devons débattre de ces restructurations informatiques au niveau central.

Nous ne revenons pas sur les éléments déjà évoqués dans la pétition, mais nous tenons à porter à votre connaissance que les conditions d'accueil proposées aux agents sont en régression par rapport à la situation existante voire indigne d'une direction qui prône s'être engagée depuis juillet 2008 dans "une démarche volontariste d'amélioration des conditions de vie au travail de tous les agents qui couvre à la fois les aspects relatifs à l'environnement et à l'organisation du travail".

En effet, selon la note "définition et typologie des surfaces de l'Etat" du 19 février 2010, émanant du service France Domaine, le ratio mesurant l'optimisation de l'utilisation des surfaces est de 12 m² par poste de travail. Or il s'avère que cette cible est loin d'être satisfaite dans ce qui nous est présenté aujourd'hui.

Il est aussi projeté d'installer une quinzaine d'agents dans une ancienne salle machine murée de meurtrières. Avec un budget annoncé de 308 000 €, il n'y a pas besoin d'être expert en BTP pour comprendre que la rénovation pour accueillir au minimum 70 agents sera des plus sommaires. Par conséquent les meurtrières ne seront pas démolies et les normes concernant la luminosité nécessaire à tout poste de travail ne seront pas satisfaites. Sachant aussi qu'une telle salle n'a ni aération ni chauffage, le coût de la rénovation va grever le budget qui nous paraît bien en dessous de ce qui se pratique couramment.

Nous ne comprenons pas pourquoi le restaurant n'a pas été déménagé dans ces anciennes salles machine libérant ainsi la place nécessaire pour accueillir correctement les agents de Lyon Part-Dieu dans un ensemble de bâtiments indépendant des autres structures présentes sur le site.

A défaut de déménager ce restaurant, nous ne comprenons pas pourquoi, dans cette opération immobilière, destinée à regrouper les services informatiques de Lyon sur un même site, une brigade de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales, la BII va intégrer le site de Saint-Hippolyte alors même que l'espace destiné à accueillir les informaticiens n'est pas suffisamment important pour le respect de la norme SUN. Pourquoi installer 12 agents, encadrement compris, qui ont des contraintes de déplacement, au milieu d'un site aux spécificités en terme de sécurité. En récupérant leur emplacement, nous pourrions éviter d'utiliser les anciennes salles machine pour installer des agents.

Enfin nous n'avons pas compris pourquoi il n'a pas été fait appel à l'antenne locale de la DPAEP pour estimer le coût de la rénovation des bâtiments du site et, au regard des spécificités des services et des locaux, déterminer s'il est raisonnable d'installer des agents dans la salle ci-dessous.



Accepteriez vous, Monsieur le Directeur Général que vous ou vos proches collaborateurs fassiez d'une telle salle votre bureau ?

A la lumière de ces informations, nous vous demandons de réexaminer ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain Girardot

Bernard Carré

Alexandre Raffalli

**Secrétaire de section
Solidaires Finances Publiques**

**Secrétaire de section
CGT Finances Publiques**

**Secrétaire de section
CFDT Finances Publiques**